

2006-2378
05-NOV-2007

URAGAN 80 WP

HERBICIDE

BROMACIL

COMMERCIAL

Poudre mouillable qui permet de supprimer les dicotylédones et les graminées annuelles et de nombreuses mauvaises herbes et graminées vivaces tenaces, ainsi que de nombreuses espèces de broussailles et d'arbres dans les terres non agricoles.

GARANTIE : Bromacil 80 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 16427 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 1,8 kg

Makhteshim-Agan of North America Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
919 256-9305

URAGAN 80 WP

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Uragan 80 WP est une poudre mouillable qui doit être mélangée dans l'eau et pulvérisée sur les mauvaises herbes et les broussailles en vue de les supprimer. Elle est non corrosive pour l'équipement, ininflammable et non volatile.

Uragan 80 WP est un herbicide général efficace qui permet de supprimer un bon nombre de mauvaises herbes annuelles à de faibles doses, et des mauvaises herbes et des broussailles vivaces à des doses supérieures; il est particulièrement utile lorsqu'il s'agit de supprimer les graminées vivaces. On peut l'utiliser sur les terres non agricoles pour la suppression non sélective des mauvaises herbes et des broussailles.

Les effets se manifestent lentement et peuvent ne pas être visibles tant que l'humidité n'a pas lessivé le produit chimique jusqu'à la racine des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets varient selon la quantité d'herbicide utilisée, le type de sol, la précipitation de pluie et d'autres conditions.

IMPORTANT

On risque d'endommager ou de détruire les arbres ou autres plantes utiles lorsqu'on ne respecte pas les conseils suivants : Ne pas appliquer, drainer ou rincer l'équipement sur ou près des arbres ou autres plantes utiles, ou dans les endroits où peuvent s'étendre leurs racines ou dans des endroits où le produit chimique peut être lessivé et entrer en contact avec les racines. Empêcher la dérive de la poudre sèche ou du brouillard de pulvérisation d'atteindre les plantes utiles. Empêcher le produit d'entrer en contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. Pour éliminer toute trace d'Uragan 80 WP, nettoyer à fond l'équipement d'épandage tout de suite après utilisation. Rincer le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe d'arrosage plusieurs fois après avoir enlevé les pastilles de buse et les tamis (laver ceux-ci séparément).

MODE D'EMPLOI

Appliquer la bouillie de pulvérisation d'Uragan 80 WP (Bromacil) tout juste avant ou pendant la période de pleine croissance des plantes à supprimer. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'on enlève la végétation dense avant le traitement, le cas échéant. Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé. Avant de pulvériser le produit, calibrer l'équipement afin de déterminer la quantité d'eau nécessaire pour couvrir uniformément la surface mesurée à traiter. Peser la bonne quantité d'Uragan 80 WP et mélanger dans le volume d'eau nécessaire. Pour usage sur un terrain non agricole, appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou d'une lance en utilisant le volume d'eau recommandé. Pour les grosses mauvaises herbes, il faut utiliser un volume d'eau supérieur pour bien mouiller les mauvaises herbes. Dans les endroits restreints, on peut utiliser une lance ou un arrosoir.

Les tamis de buse doivent avoir 50 mailles ou plus. Le réservoir de pulvérisation doit être agité continuellement pour garder le produit en suspension. L'agitation mécanique ou hydraulique est suggérée afin de garder le produit en suspension. Lorsqu'on utilise un tuyau auxiliaire ou un tuyau de retour, le bout doit se trouver au fond du réservoir pour minimiser la formation de mousse. Ne pas utiliser l'agitation par air.

NE PAS épandre par voie aérienne.

Ne pas épandre sur les fossés, les têtes de puits et les approches de ponts, ni sur les sites qui avoisinent des sources d'approvisionnement en eau comme les réservoirs, les ruisseaux, les lacs et les étangs. NE PAS épandre directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides), ni sur les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer ces habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage du matériel d'épandage et des contenants. NE PAS épandre pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

Zones tampons

Une zone tampon de 65 mètres est requise entre le point d'épandage direct et le côté le plus proche des habitats aquatiques sensibles situés sous le vent (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides). Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

TERRES NON AGRICOLES (SITES INDUSTRIELS, EMPRISES, PIPELINES, CHEMINS DE FER)

Graminées et dicotylédones annuelles et vivaces (luzerne, aster, pâturin glauque, saponaire officinale, fougère grand aigle, digitale sanguine, pissenlit, apocyn, sétaire, verge d'or, prêle, ivraie multiflore, chénopode blanc, molène, amarante, plantain, chiendent, herbe à poux, chardon, carotte sauvage, folle avoine, amande de terre). Utiliser 7,75 à 13,5 kg dans 160 à 250 litres d'eau par hectare. Pulvériser tout juste avant ou pendant la période de pleine croissance des mauvaises herbes. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'on enlève la végétation dense avant le traitement, le cas échéant. Application de la solution: Utiliser 7,75 kg sur les dicotylédones et les graminées annuelles, 13,5 kg sur les dicotylédones et les graminées vivaces. En général, utiliser les doses inférieures sur les sols légers ou sablonneux et les doses supérieures sur les sols dont la teneur en matières organiques est élevée (5 % ou plus) ou sur les sols argileux dans l'Est du Canada. Une bonne humidité sous forme de pluie ou d'arrosage est nécessaire après le traitement. Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé.

TRAITEMENT SUPPLÉMENTAIRE : Utiliser 3,25 à 6,75 kg dans 60 à 120 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque les dicotylédones et les graminées réapparaissent dans les endroits où les mauvaises herbes ont déjà été supprimées (tel que ci-dessus). Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé.

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 13,5 KG/HA DE PRODUIT PAR ANNÉE.

MÉLANGES QUI CONTIENNENT DU BROMACIL

Mélange en réservoir d'Uragan 80 WP et de Diuron 80W

Suivre à la lettre le mode d'emploi et les mises en garde figurant sur l'étiquette de Diuron 80W – TERRES NON AGRICOLES (SITES INDUSTRIELS, EMPRISES, PIPELINES, CHEMINS DE FER) – mauvaises herbes annuelles et vivaces (digitale sanguine, pissenlit, sétaire, amarante, chiendent, herbe à poux, carotte sauvage). Utiliser 6,75 à 9,0 kg d'Uragan 80 WP et 6,75 à 8,0 kg de Diuron 80W dans au moins 240 à 320 litres d'eau par hectare. Pulvériser tout juste avant ou pendant la période de pleine croissance des mauvaises herbes; utiliser suffisamment d'eau pour bien couvrir les mauvaises herbes.

On obtient de meilleurs résultats lorsqu'on enlève la végétation dense avant le traitement. N'utiliser la dose inférieure que sur les sols sablonneux ou limoneux-sableux. Utiliser les doses supérieures sur les sols dont la teneur en matières organiques est élevée (5 % ou plus) ou sur les sols argileux dans l'Est du Canada. Une humidité suffisamment élevée provenant de la pluie ou d'un arrosage est nécessaire après le traitement. Procéder à un traitement supplémentaire à raison de la moitié de la dose lorsque les mauvaises herbes et graminées annuelles réapparaissent. Ne pas appliquer lorsque le sol est gelé.

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Empêcher la dérive de la poudre sèche ou du brouillard de pulvérisation d'atteindre les plantes utiles. Ne pas appliquer, drainer ou rincer l'équipement sur ou près des arbres ou autres plantes utiles, ou dans les endroits où peuvent s'étendre leurs racines, ou dans des endroits où le produit chimique peut être lessivé et entrer en contact avec leurs racines. Ne pas utiliser près des pelouses, des cultures, autour des arbustes, des arbres, ou des endroits où se trouvent les racines des plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau. Empêcher le produit d'entrer en contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le sac vide.

Ne pas épandre ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs protégés peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone traitée durant l'épandage.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, définies comme des sites où des tiers, notamment des enfants, peuvent être exposés pendant ou après l'épandage. Cela comprend les zones autour des maisons et des bâtiments publics, les cours d'école, les parcs, les terrains de jeu ou tout autre secteur où le public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables (p. ex. sols sablonneux) et/ou la profondeur de la nappe phréatique est faible.

Pour réduire le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, prendre en considération, avant le traitement, les caractéristiques et conditions du site. Les caractéristiques et conditions qui peuvent favoriser le ruissellement incluent, sans y être limitées, les fortes pluies, les pentes modérées à prononcées, les sols nus, les sols à mauvais drainage (par exemple, les sols compactés, de texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux).

Éviter d'appliquer le produit quand on prévoit une pluie abondante.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

Pour manipuler ce produit, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes. De plus, il faut porter des gants résistants aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage ou de réparation ainsi que lors de l'emploi d'un pulvérisateur à main ou d'un pulvérisateur à dos.

Porter un masque antipoussières pendant le mélange et le chargement.

Éviter d'entrer dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas complètement sec.

PREMIERS SOINS

INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))